



Tél : 05 61 89 08 41

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Étaient présents : Christian ADER, Jacques ALBENQUE, Suzanne BERSON-BELLOT, Claudette BOURREL, Lionel CLAVERIE, Jean-François GRAND, Franck FEUILLERAT, Guy FRANCO, Jenny LAFORGUE, René LOUGARRE, Marc TONELLI, Sébastien TONELLI.

Absent représenté : Louis DUCOS

Secrétaire de séance : Guy FRANCO

Approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 4 juillet 2022

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Décision modificative - Virement de crédit

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-015228 : Entretien et réparations autres bâtiments	7 308,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 308,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 308,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 308,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 308,00 €	7 308,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 308,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 308,00 €
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 850,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 850,00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578 : Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	504,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	1 670,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	0,00 €	1 834,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	7 308,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2211 : Terrains nus	0,00 €	0,00 €	11 850,00 €	0,00 €
TOTAL R 22 : Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	11 850,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	7 308,00 €	11 850,00 €	19 158,00 €
Total Général		7 308,00 €		7 308,00 €

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE

Décision modificative - Virements de crédits

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-81528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	2 813,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8226 : Honoraires	0,00 €	1 536,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 813,15 €	1 536,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 277,15 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 277,15 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 813,15 €	2 813,15 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 277,15 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 277,15 €
R-28155 : Outillage industriel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	505,34 €
R-28184 : Mobilier	0,00 €	0,00 €	505,34 €	0,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	505,34 €	505,34 €
D-2154 : Matériel industriel	0,00 €	1 277,15 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1 277,15 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 277,15 €	505,34 €	1 782,49 €
Total Général		1 277,15 €		1 277,15 €

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

AVENANT A LA CONVENTION D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que le service ADS du PETR Pays Comminges Pyrénées a été mis en place le 1^{er} janvier 2018 et qu'il instruit, à date, les autorisations d'urbanisme pour le compte de 145 communes. Il précise que l'expertise et l'accompagnement (conseil, formations...) du service sont reconnus par les communes adhérentes. Au 1^{er} janvier 2022, conformément à la loi, un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) a été mis en place pour permettre aux pétitionnaires de déposer leurs demandes en ligne.

Monsieur le Maire mentionne que la tarification du service ADS est restée inchangée depuis la création du service, et ce en dépit de la forte augmentation des demandes et le recrutement d'une instructrice supplémentaire pour y faire face.

Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation de la tarification des actes avait obtenu un accord de principe lors des Bureaux et des Comités Syndicaux dédiés au DOB 2022 puis au vote du BP 2022 et que les membres de la Commission ADS ont également formulé un avis favorable.

Monsieur le Maire propose que la nouvelle grille tarifaire suivante entre en vigueur le 1^{er} octobre 2022 :

Coût d'un certificat d'urbanisme de simple information (Cua)	20 €
Coût d'un certificat d'urbanisme pré-opérationnel (Cub)	60 €
Coût d'une déclaration préalable (DP)	80 €
Coût d'un permis de construire (PC), y compris permis de construire modificatif	120 €
Coût d'un permis d'aménager (PA)	130 €
Coût d'un permis de démolir (PD)	80 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de signer un avenant à la convention initiale avec chacune des communes adhérentes. Il ajoute que l'opportunité sera saisie pour actualiser d'autres points de ladite convention relatifs à l'échéancier de facturation et aux modalités d'archivage des dossiers.

Le Conseil Municipal, sur la base du projet présenté par Monsieur le Maire et annexé à la présente délibération, Après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n°1 tel que ci-dessus présenté et annexé.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

REVISION LOYER LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Vu le contrat de location signé le 26 mars 2021 avec Mme CHAMBRILLON Stéphanie et M. LHIGONNEAU Nicolas,

Vu le chapitre IV.A.2) Modalités de révision qui précise que le loyer sera révisé à échéance annuelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer quant à l'augmentation de ce loyer.

Considérant l'indice de référence des loyers au 1er trimestre 2022 situé à 133,93.

Le loyer révisé de Mme CHAMBRILLON Stéphanie et M. LHIGONNEAU Nicolas s'élèverait à :
650 € x 133,93 (indice de référence des loyers au 1er trimestre 2022) / 130,69 (indice de référence des loyers au 1er trimestre 2020) soit un loyer mensuel de 666,12 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas réviser le loyer de Mme CHAMBRILLON Stéphanie et M. LHIGONNEAU Nicolas.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

REVISION TAXE AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en cas de changement du taux de la part communal de la taxe d'aménagement, il convient de prendre une délibération avant la fin de l'année pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2023. Le taux actuel est de 3%.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier ce taux.

SUBVENTION CROIX ROUGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de la Croix Rouge.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande. (1 voix pour Guy FRANCO)

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire propose d'arrêter l'éclairage public entre minuit et 5h à titre expérimental pour l'hiver 2022/2023. Le conseil municipal décide d'expérimenter cette proposition après s'être renseigné sur la mise en place des horloges.

Une demande de changement des ampoules du rond-point PERBOST par des ampoules LED va être formulée auprès du Conseil Départemental.

MONUMENT AUX MORTS

Un devis a été fait par Alain MORADO pour un montant de 5 930 €. Le Conseil Départemental sera sollicité pour une aide financière éventuelle. Dans tous les cas la restauration du monument aux morts sera engagée.

PROPOSITION BÂTIMENTS PHOTOVOLTAÏQUES

Un présentation de l'offre concernant les ombrières photovoltaïques est faite.

FEUX INTELLIGENT

Une proposition de feu de ralentissement en complément des radars pédagogiques a été faite. Le coût s'élèverait à 3 936 € par feu. Une étude du coût de fonctionnement et d'entretien va être faite.

DEVIS BÂTIMENT PERBOST

Des devis ont été réalisés pour le déplacement du bâtiment zone PERBOST, a été retenu, Carlos BAPTISTA pour un montant de 6 900 € + matériaux 2 000 € HT.

JOURNEE DES ASSOCIATIONS

7 associations ont répondu positivement à l'organisation d'une journée des associations. Elle se déroulera le dimanche 9 octobre à la salle des fêtes de 9h à 12h30.

Présentation du projet de la maison des associations.

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu de la visite de M. DAVIDOVITVCH et Mme LAJONIE des Bâtiment de France.
- Demande de participation de 2 à 3 conseillers de 7h à 12h30 pour le marché du 30 octobre.
- Une réunion PLUi va être organiser prochainement pour les conseillers municipaux.
- Choix de la peinture des huisseries de la Mairie.
- Point sur le complexe sportif Scellement des agrès du parcours santé et revêtement autour du tennis et du skate parc. L'inauguration aura lieu le 22 octobre. Devenir du terrain de pétanque qui sera réhabilité.
- Information service SIAO proposé par la Communauté de Communes Coeur Coteaux Comminges
- Projet d'installation d'un bar/guinguette estival, étude en cours.
- Information concernant le SIVOM
- Le prochain conseil aura lieu à 18h30.

La séance levée à 22 heures 30

Le secrétaire :



Le Maire :

